

camions. L'industrie canadienne de l'automobile a fourni les données nécessaires de sorte que ses intérêts en matière de priorité seront promptement protégés quoi qu'il arrive aux États-Unis.

Pendant cette période incertaine, il a été très difficile de mettre au point les méthodes administratives de portée assez générale qui s'imposeront si l'on suppose l'application aux États-Unis de l'ensemble du programme visant la réglementation des matériaux. Il ne semble nullement opportun de soumettre une méthode d'application à l'industrie canadienne avant d'être certain qu'elle assurera au moins une base de fonctionnement à brève échéance relativement satisfaisante.

Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, a exposé d'une façon assez détaillée le programme des services armés. Il appartient au ministère de la Production de défense de fournir aux services armés le matériel et les approvisionnements dont ils ont besoin. J'ai expliqué, au cours de mes remarques, l'organisation du ministère qui assure l'obtention de ces approvisionnements. J'ai parlé des trois principales divisions du ministère et du programme de chacune. J'ai dit quelques mots de notre activité dans le domaine international. J'ai signalé certaines mesures que nous prenons en vue de favoriser la production au Canada d'articles ou de denrées nécessaires au programme de défense. Je suis convaincu, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre et ailleurs, que nous pourrions exécuter le programme dans le délai prévu. J'ai reconnu qu'il nous était impossible d'accomplir cette besogne sans l'entière collaboration de l'industrie canadienne; toutefois, comme elle a toujours pleinement collaboré avec nous jusqu'ici, je suis convaincu qu'elle continuera de le faire.

La main-d'œuvre constitue un autre élément important du programme de production aux fins de la défense. La situation à cet égard pose un grave problème. Si les consommateurs continuent de résister, les producteurs qui possèdent d'importants stocks d'articles à l'usage des civils devront peut-être diminuer leur personnel. Je suis convaincu, toutefois, que les industries qui collaborent au programme de défense pourront rapidement embaucher cette main-d'œuvre. Il se produira peut-être une légère désorganisation, mais je suis convaincu que nous disposons au pays de la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de notre programme de défense et au maintien de la prospérité de l'économie civile.

M. Drew: Il est certain que tous ici auront accueilli avec plaisir l'exposé très complet de l'organisation de ce nouveau ministère et des projets dont il a entrepris la réalisation en vue de l'accroissement de notre indispensable production de défense. En fait, l'analyse étendue et fort complète de l'œuvre du ministère que vient de nous présenter le ministre constitue ce qu'on pourrait normalement appeler un livre blanc.

Sans préjudice de toute discussion ultérieure quant aux détails, cet exposé nous montre clairement, à nous comme à l'ensemble de la population, ce qu'est l'organisation générale des travaux du ministère et leur caractère. Je ne doute pas que tous ici, du moins je l'espère, conviendront avec le ministre que, tant du point de vue patronal que du point de vue ouvrier, notre industrie est en tous points capable de satisfaire aux demandes de la production que le ministère s'est donnée comme objectif.

Le ministre a expliqué pourquoi la production se trouve concentrée dans les deux provinces du centre. Il a montré que, dans une certaine mesure, c'est là un état de choses rendu inévitable par l'accumulation de talents, tant du point de vue de la direction que de celui de l'habileté technique des ouvriers eux-mêmes, produit de longues années d'expérience et à laquelle il est indispensable de recourir. D'autre part je rappelle que cette production intéressera, dans une large mesure, des produits entièrement nouveaux. Je conçois la nécessité de recourir aux établissements qui ont déjà maîtrisé la fabrication, lorsqu'il s'agit d'une forme de production déjà en voie de réalisation. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une forme de production nouvelle, il ne faudrait rien négliger pour la décentraliser et situer les nouveaux établissements dans les régions du Canada qui, par le passé et jusqu'ici, n'ont pas eu à assumer la responsabilité d'une bonne part de notre production de défense.

Il y a à cela une autre raison, qui transcende l'opportunité de la décentralisation en tant que principe ou la grande légitimité des demandes que font les provinces situées à l'est et à l'ouest des provinces centrales. Ces provinces réclament leur part de l'emploi et de la production défrayés à même les recettes générales obtenues, sous forme d'impôts, de toute la population du Canada. A mon avis, l'autre raison est fort importante.

Sans la décentralisation, bon nombre de gens doivent quitter les provinces Maritimes ou les provinces de l'Ouest pour le centre du Canada, simplement parce que l'emploi s'y